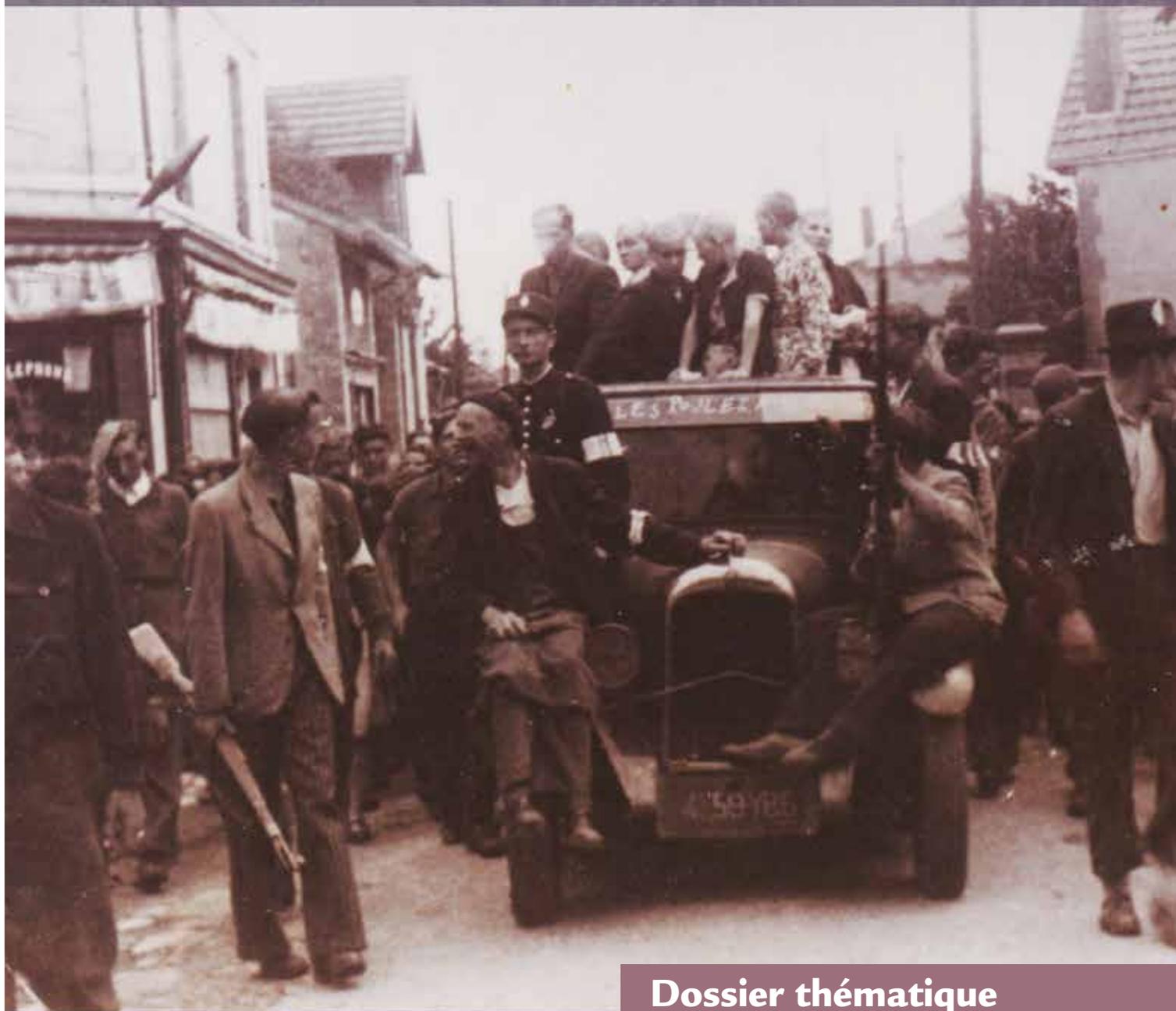


La Lettre

de la Fondation de la Résistance

*Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 81 – juin 2015 – 5,50 €*



Dossier thématique
Les résistants
et l'épuration

Jean-Louis Crémieux-Brilhac nous a quittés

Nous ne mesurons pas encore tout ce que nous venons de perdre avec Jean-Louis Crémieux-Brilhac. Certes, il nous manquera beaucoup dans les conseils de la Fondation, auxquels il participait régulièrement avec sa courtoisie habituelle, son jugement et son souci de faire avancer la discussion. La Fondation lui doit un hommage dont ce témoignage ne peut être qu'une modeste préface. Mais sa disparition résonne douloureusement bien au-delà des milieux de la Résistance et de la France libre.

Comment ne pas rappeler d'abord l'étudiant en histoire saisi par la guerre, sa captivité, son évasion vers l'URSS et l'incroyable périple qui le conduisit à Londres ? Ils mettent en évidence une conviction, une audace et un courage exemplaires. Puis c'est la participation résolue à la France libre. Responsable de la propagande au commissariat à l'Intérieur, il en pilote les émissions sur la BBC, au prix d'un lourd travail de recueil et de traitement des informations. Il noue avec l'un des responsables des services secrets britanniques en France, Michael D. Foot, une amitié durable. Il estimait d'ailleurs, à juste titre, que l'histoire de la Résistance sous-estimait le rôle des réseaux britanniques et l'une de ses dernières victoires fut d'accompagner par un documentaire la traduction, quarante ans plus tard, de l'histoire que M. Foot leur avait consacrée.

J'ai fait sa connaissance au milieu des années soixante, à l'occasion du grand colloque d'Amiens sur la formation des maîtres et la recherche en éducation (1968). Il en accueillait les réunions préparatoires à la Documentation française, dont il serait bientôt le directeur. Lié aux gaullistes par son passé de Français libre, il était aussi avec les mendésistes par sa culture politique et ses engagements ; il était respecté par les uns et les autres, et il en retenait la commune volonté de moderniser la France. Cela passait par la recherche et l'éducation. Après son passage aux cabinets de Pierre Mendès France puis de René Billères, l'organisation du premier colloque de Caen (1956), il fut l'un des promoteurs d'une politique de recherche résolue, qui conduisit en 1959 à la création de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), l'ancêtre du ministère de la Recherche. Il fut la cheville ouvrière de l'Association d'études pour l'expansion de la recherche scientifique, et du second colloque de Caen sur ce sujet (1966).

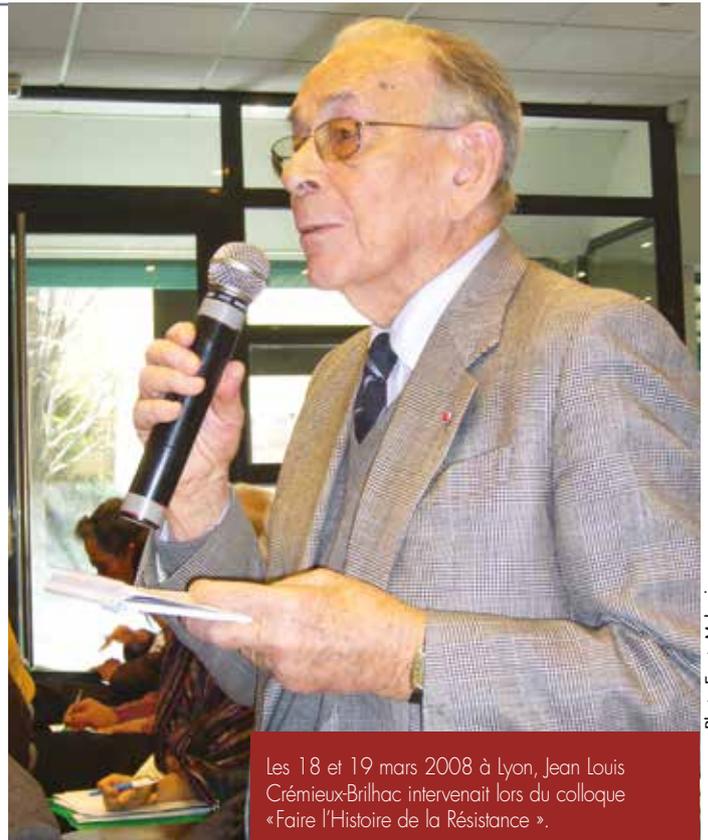
À sa retraite, Jean-Louis Crémieux-Brilhac revint à ses anciennes amours et s'attaqua en historien à la question centrale pour sa génération des causes de la catastrophe de 1940. Il a donc entrepris l'histoire de la Drôle de guerre et il est allé aux archives. Les deux volumes qu'il a consacrés aux Français de l'an Quarante ont été aussitôt salués comme l'œuvre d'un historien professionnel. Quelques années plus tard, il a récidivé, avec une magistrale histoire de la France libre, rééditée en 2013 en livre de poche, non sans mise à jour. Où l'on reconnaît son souci de rigueur et son exigence de vérité. Il a ainsi attendu, pour raconter en 2004 son évasion et son passage de l'URSS à la France libre, de disposer d'archives soviétiques

Plutôt qu'une bibliographie exhaustive des travaux de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, un simple rappel de ses publications durant les années précédant sa disparition en dit suffisamment sur son inépuisable activité, comme historien et comme éditeur de travaux susceptibles d'alimenter la recherche :

- Octobre 2012 : préface à José Aboulker, *La victoire du 8 novembre 1942. La résistance et le débarquement des Alliés à Alger*, Le Félin, coll. Résistance-Liberté-Mémoire.

- Décembre 2012 : *La politique scientifique de Pierre Mendès France : une ambition républicaine*, Armand Colin/Comité pour l'histoire du CNRS.
- Mars 2013 : préface à Philippe André, *La Résistance confisquée ? Les délégués militaires du général de Gaulle*, Perrin.
- Mai 2013 : article « France-Grande-Bretagne. Deux visions de la Résistance française », dans le n° 177 de la revue *Le Débat*.
- Mars 2014 : préface à la réédition du livre de l'Association des Glières, *Vivre libre ou mourir : plateau des Glières Haute-Savoie 1944*.

- Avril 2014 : recueil d'articles *De Gaulle, la République et la France libre 1940-1945*, Perrin, coll. Tempus.
- Janvier 2015 : préface à la *Correspondance de guerre et d'avant-guerre* de Madeleine Michelis, Le Félin, coll. Résistance-Liberté-Mémoire.
- Janvier 2015 : article « La complexité du cas français » dans le dossier consacré au livre de Jacques Semelin, *Persécutions et entraides dans la France occupée*, revue *Le Débat*, n° 183.



Les 18 et 19 mars 2008 à Lyon, Jean Louis Crémieux-Brilhac intervenait lors du colloque « Faire l'Histoire de la Résistance ».

Photo Franz Malassis

qui transforment le témoignage en histoire. Son honnêteté intellectuelle pouvait devenir émouvante, comme dans cet article du *Débat* (2010) où il tente de comprendre pourquoi la France libre et lui ont peu parlé en 1943-44 du génocide dont il avait mesuré l'ampleur.

C'était un grand monsieur. Il le savait, mais il avait la simplicité, la modestie et l'élégance de n'en tirer aucune conséquence. Très ferme dans ses jugements, il ne rabaisait jamais ses adversaires. La double autorité du témoin et de l'historien donnaient à sa parole un poids considérable. Comme en outre il s'exprimait de façon limpide et précise, sans rhétorique inutile, pour dire des choses que personne d'autre ne rendait aussi évidentes, il était écouté avec une attention amicale et respectueuse. C'est avec cette amitié, ce respect et beaucoup d'émotion que nous lui disons adieu. ●

Antoine Prost
Professeur émérite à l'université de Paris I
Président du Comité historique et pédagogique
de la Fondation de la Résistance

En couverture : Le 29 août 1944, à Chatou (Seine-et-Oise actuellement département des Yvelines), près d'une vingtaine de femmes accusées de collaboration avec les Allemands furent tondues après avoir été présentées devant un tribunal improvisé. Une fois la tonte exécutée, un défilé à travers les rues de Chatou est organisé.
Coll. Fondation de la Résistance.



Sommaire

DOSSIER THÉMATIQUE

Les résistants et l'épuration

- L'épuration, un dispositif à l'épreuve du terrain : état de la recherche et enjeux p. I
- Pour approfondir l'épuration en France : orientation bibliographique p. v
- Les tontes : une épuration sexuée aux frontières de la légalité..... p. VI
- Impulser et encadrer l'épuration légale : le rôle clé des commissaires régionaux de la République (CRR)..... p. VIII

Mémoire et réflexions

- Jean-Louis Crémieux-Brilhac nous a quittés p. 2

La vie de la Fondation de la Résistance

- Activités du département recherche et pédagogie p. 4
- Activités du département AERI..... p. 7
- Activités du département documentation et publications..... p. 8

Les activités de MER

- Association des amis de la Fondation de la Résistance..... p. 5

Livres..... p. 6

Malgré toutes les démarches entreprises, la Fondation de la Résistance n'a pas pu retrouver les ayants droits de certaines photographies. Les personnes disposant de ces droits peuvent prendre contact avec la Fondation de la Résistance.

Éditeur : Fondation de la Résistance
Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
30, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Téléphone : 01 47 05 73 69
Télécopie : 01 53 59 95 85
Site internet : www.fondationresistance.org
Courriel : fondresistance@sfr.fr
Directeur de la publication : Jacques Vistel, Président de la Fondation de la Résistance
Directeur délégué de la publication : François Archambault
Rédacteur en chef : Frantz Malassis
Comité de rédaction : Marc Bergère, Fabrice Bourrée, Paulina Brault, Bruno Leroux, Fabien Lostec, Frantz Malassis, Jean Novosseloff, Hélène Staes.
Fichier des abonnés : Amélia Polonia-Vaz
Maquette, photogravure et impression : humancom, 48 rue de Dantzig 75015 Paris.
Revue trimestrielle. Abonnement pour un an : 20 €. n° 81 : 5,50 €
Commission paritaire n° 1115A07588 - ISSN 1263-5707
Dépôt légal : juin 2015

Monument Jean Moulin, dit le glaive brisé à Chartres. Œuvre conçue et réalisée par le sculpteur Marcel Courbier (DR)

Le mot du Président

Le 27 mai dernier à l'occasion de la journée nationale de la Résistance, la Fondation a assisté à la panthéonisation de Pierre Brossolette, de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, de Germaine Tillion et de Jean Zay. Ce fut un moment fort d'union républicaine qui montre à quel point la Résistance française demeure une période fondatrice de notre Histoire marquant durablement la société d'aujourd'hui. C'est aussi une période qui nous interroge et nous oblige.

Alors que tout semblait perdu, que le destin de la France dépendait des volontés de l'occupant relayées par des collaborateurs zélés, ces hommes et ces femmes, incarnant profondément les valeurs de la République, ont su créer, à partir de rien, une société, un état clandestin pour lutter contre les nazis et Vichy mais aussi pour imaginer les structures politiques, économiques et sociales de la nouvelle République qu'ils voulaient restaurer après avoir redonné à la France son indépendance nationale.



Le mot du Président

Bien sûr, cette entrée au Panthéon, qui a fait l'objet d'une exposition du musée de la Résistance en ligne, a été pour nous un sujet de satisfaction car c'est un geste fort de la République. Mais il ne doit pas faire oublier que dans les communes, dans les départements, on rend également hommage aux résistants en donnant leurs noms à une rue, à une école, à un collège, à un lycée, à un centre culturel. Tout cela contribue à ancrer localement l'hommage de la République à toutes ces femmes et à tous ces hommes à qui nous devons tant.

Cette date du 27 mai a, pour nous, tout son sens car elle correspond à la création, en plein Paris occupé, du Conseil national de la Résistance, « parlement clandestin », étape importante de cette volonté des résistants à rétablir un état démocratique intégrant les espoirs nés durant les années de lutte clandestine. C'est la raison pour laquelle depuis maintenant 10 ans, la Fondation de la Résistance commémore cette date historique en déposant une gerbe sur le monument Jean Moulin à Paris avant de présider la cérémonie de ravivage de la Flamme sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Aujourd'hui, il est important de faire vivre ce patrimoine moral légué par la Résistance et je dois dire que le concours national de la Résistance et de la Déportation est pour nous une pierre angulaire dans l'édifice de transmission de cet héritage aux jeunes générations. Le 8 mai dernier, la remise des prix aux lauréats nationaux 2013-2014 au Palais de l'Élysée en présence du Président de la République, clôturant ainsi le cycle de commémoration du 70^e anniversaire des libérations de la France et de la Victoire sur le nazisme, a été pour nous une reconnaissance de l'importance de ce concours qui allie histoire, mémoire et citoyenneté. Néanmoins, nous restons vigilants et suivons de très près les travaux de la mission de réflexion sur ce concours laquelle rendra son rapport dans les prochaines semaines. ●



Jacques Vistel
Président de la Fondation de la Résistance

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2015-2016

Le thème 2015-2016 retenu par le jury national est le suivant : « **Résister par l'art et la littérature** ». On peut se reporter pour l'organisation du concours au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 25 du 18 juin 2015.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique « Actions pédagogiques » de notre site Internet : www.fondationresistance.org

Enfin, la Fondation de la Résistance est chargée de l'élaboration d'un dossier pédagogique préparatoire à ce thème qui sera disponible courant du mois septembre 2015.

Le Président de la République François Hollande, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, Joëlle Dusseau, inspectrice générale de l'Éducation nationale honoraire, présidente du jury national du CNRD et les parrains du concours 2015-2016 entourés par les lauréats nationaux du CNRD 2013-2014.



Photo Frantz Malassis

Activités du département recherche et pédagogie

Les lauréats du CNRD reçus au Palais de l'Élysée

Pour l'année 2013-2014, plus de 35 000 élèves ont participé au Concours national de la Résistance et de la Déportation dont le thème était : « La libération du territoire et le retour à la République ».

Clôturent le cycle commémoratif du 70^e anniversaire des libérations de la France et de la Victoire sur le nazisme, la cérémonie traditionnelle de remise des prix aux lauréats nationaux⁽¹⁾ s'est déroulée le 8 mai dernier au Palais de l'Élysée, en présence du Président de la République François Hollande.

Cette année, la Fondation de la Résistance a pris en charge l'organisation d'un programme culturel sur trois jours destiné à faire découvrir aux lauréats et à leurs enseignants des lieux de mémoire emblématiques de la Résistance à Paris.

Ainsi, le 7 mai 2015 après-midi, après avoir visité l'Hôtel National des Invalides tandis que ceux qui ont concouru dans les catégories « travaux collectifs audiovisuels » étaient invités par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) à découvrir le fonctionnement et les missions de l'institution, l'ensemble des lauréats et des professeurs s'est rendu au Palais Bourbon. Ils ont pu assister à une séance parlementaire et découvrir l'hémicycle et les différents salons du Palais Bourbon avant d'être reçus à l'Hôtel de Lassay par **Claude Bartolone**, président de l'Assemblée nationale.

Le lendemain matin, lauréats et professeurs se sont retrouvés à la Salle des Fêtes du Palais de l'Élysée pour assister à la remise officielle des prix par le Président de la République **François Hollande**. Les élèves et professeurs se sont alors succédés à la tribune pour recevoir leurs prix aux applaudissements de l'assistance composée d'anciens résistants et déportés, de représentants d'associations et de musées de la Résistance et de la Déportation ainsi que des autorités de la Défense et de l'Éducation nationale. Sur la tribune les parrains du Concours national de la Résistance et de la Déportation

pour la session 2015-2016 : **Jimmy Adjovi-Boco, Ariane Ascaride, Alain Cohen, Jérôme Garcin, Valentine Goby Mickaël Prazan et Léo-Paul Salmain** ont remis aux lauréats une médaille Jean Moulin tandis que le président de la République décernait à tous les lauréats le diplôme du 70^e anniversaire de la Libération⁽²⁾. **Jacques Vistel**, président de la Fondation de la Résistance, a offert quant à lui le prix Lucie et Raymond Aubrac aux lauréats individuels. Ce prix a été créé en 2001 par les époux Aubrac qui ont versé à la Fondation les dommages et intérêts qu'ils avaient perçus à l'issue d'un procès.

Durant les allocutions qui ont suivi la projection d'un film, dans lequel plusieurs témoins évoquaient ce que fut pour eux le 8 mai 1945, la portée civique de ce concours, initié par la Confédération nationale des Combattants Volontaires de la Résistance, fut largement soulignée.

Louis Cortot⁽³⁾, compagnon de la Libération, a rappelé avec beaucoup de simplicité son engagement dans la résistance parisienne alors qu'il n'avait pas 16 ans et sa participation à la lutte armée au sein des Francs-Tireurs et Partisans français. De son expérience dans la Résistance, il retient la camaraderie, la solidarité qui unissait les résistants mais aussi l'espérance car, précise-t-il, « nous avions un idéal ». Concluant sa vibrante allocution, il adressa un message à destination des jeunes : « Réfléchissez, n'acceptez pas les injustices, agissez. Pas parce que vous êtes sûr de réussir, mais parce que c'est juste : c'est cela avoir un idéal. Restez toujours vigilants. [...] Défendez vos droits, mais avez aussi conscience de vos devoirs. Vous pouvez le faire. J'ai confiance en la jeunesse ».

Le Président de la République **François Hollande** a, quant à lui, rappelé l'importance de ce concours « le plus ancien et le plus large des concours scolaires » qui permet « à des jeunes de devenir peu à peu des citoyens, des citoyens éclairés », il a remercié les témoins, « qui interpellent nos consciences » et a rendu hommage aux enseignants qui « participent volontairement,

bénévolement à cette démarche ». Constatant que la participation des établissements scolaires est très variable entre les départements, il a demandé aux recteurs « de mobiliser toute leur énergie pour que le concours soit véritablement présent dans tous les départements de France et dans tous les établissements de France. »⁽⁴⁾

En fin de matinée, après avoir quitté le palais de l'Élysée, les lauréats étaient attendus à l'Arc de Triomphe pour assister à la cérémonie du 70^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

L'après-midi, nous étions invités par **Vincent Giraudier**, chef du département historique Charles de Gaulle au musée de l'Armée, à une visite guidée de la très riche exposition « Churchill-de Gaulle ».

Enfin, clôturent ce séjour culturel parisien riche en émotion et en échanges, nous avons assisté au spectacle nocturne « *Ami, entends-tu ?* » dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides. ●

Frantz Malassis

(1) Le palmarès est en ligne sur notre site internet (www.fondationresistance.org à la rubrique « Actions pédagogiques/concours de la résistance/année 2013-2014/palmarès »).

(2) Après la cérémonie à l'Élysée, la Fondation de la Résistance a offert aux lauréats et aux enseignants plusieurs ouvrages. Dans ce lot de livres, un dépliant informait les lauréats et les enseignants de l'existence de la Fédération nationale des Lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation (siège social : 16-18, place Duplex - 75015 Paris). La Fondation de la Résistance invite les lauréats à y adhérer afin de s'impliquer dans la transmission de la Mémoire de la Résistance et de la Déportation notamment par la promotion du CNRD.

(3) L'allocution de Louis Cortot est accessible depuis la rubrique « actualités » de notre site internet www.fondationresistance.org.

(4) Le texte du discours du Président de la République est disponible sur le site www.elysee.fr en saisissant dans la rubrique « chronologie » la date du 8 mai 2015.

Les résistants et l'épuration

Ce dossier thématique est en lien avec les programmes d'Histoire de l'enseignement secondaire sur la Résistance. Plus que la genèse du dispositif que l'on retrouvera assez facilement dans la bibliographie, cet article présente la diversité des procédures et acteurs engagés dans le processus d'épuration en France métropolitaine. Ce choix permet de souligner les difficultés de sa mise en œuvre sur le terrain et le rôle, à la fois concurrent et complémentaire, d'acteurs, certes issus de la Résistance mais investis de légitimités différentes. Ce faisant, cette option, ouvre pour les élèves et les classes sur des études de cas et des travaux possibles en archives locales ■

L'épuration, un dispositif à l'épreuve du terrain : état de la recherche et enjeux

Par Marc Bergère, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Rennes 2 – CERHIO UMR CNRS 6258

L'épuration? véritable eau-forte de la Libération dont l'acide continuerait des années plus tard à ronger la mémoire collective, son évocation ne laisse pas indifférent, pas plus hier qu'aujourd'hui. Le sujet n'est pourtant pas neuf, mais il ne semble toujours pas digéré. Lorsqu'à l'orée des années 2000, je lui ai consacré ma thèse, la production historique disponible sur le sujet était déjà immense. L'épuration des strates supérieures (politique, économique, culturelle) de la société française était connue et on disposait de quelques bilans d'ensemble solides en particulier grâce au travail de Peter Novick. Il n'en demeure pas moins que d'importantes zones d'ombre demeuraient dont Henry Rousso s'était fait l'écho en 1992 dans un article référence intitulé «L'épuration en France: une histoire inachevée»⁽¹⁾. Histoire inachevée, en effet, d'un processus qui, à l'époque, était marqué par l'ouverture d'une «seconde épuration» (affaires Bousquet, Touvier, Papon), non sans passage d'une

«justice transitionnelle» à une «justice mémorielle»⁽²⁾. Cet article a, de fait, inauguré une période de profond renouvellement historiographique du sujet au profit d'une histoire sociale et culturelle du processus. Amorcée par François Rouquet dans son étude sur l'épuration administrative ordinaire, cette évolution a vu notamment se multiplier les travaux relatifs à des corps sociaux spécifiques, à des formes différentes d'épuration ou à des échelles spatiales particulières⁽³⁾. Ce faisant, on constate que longtemps centrée sur les enjeux de pouvoirs ou les bilans quantitatifs de l'épuration (judiciaire et extra-judiciaire) et surtout perçue par «le haut» de la société française, la connaissance de l'épuration s'est progressivement diffusée et approfondie «vers le bas» restituant toute une épaisseur sociale au phénomène tel qu'il a été vécu et perçu par les Français et Françaises ordinaires. Ainsi, d'abord appréhendée comme un simple fait politique, appendice de l'Occupation,

SOMMAIRE

- L'épuration, un dispositif à l'épreuve p. I
du terrain : état de la recherche et enjeux
par Marc Bergère, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Rennes 2-CERHIO UMR CNRS 6258
- Pour approfondir p. V
L'épuration en France :
orientation bibliographique
- Les tontes : une épuration sexuée p. VI
aux frontières de la légalité
par Fabien Lostec, enseignant dans le secondaire et doctorant en histoire contemporaine à l'université Rennes 2-CERHIO
- Impulser et encadrer l'épuration légale: ... p. VIII
le rôle clé des commissaires régionaux de la République (CRR)
par Fabien Lostec, enseignant dans le secondaire et doctorant en histoire contemporaine à l'université Rennes 2-CERHIO

l'épuration est désormais analysée comme un phénomène social majeur, aux résonances multiples. À l'instar du glissement opéré durant les années 1980-90 au sein de l'historiographie de Vichy entre une histoire de la France de Vichy vers une histoire de la France et des Français sous Vichy, on est passé d'une histoire de l'épuration en France à une histoire de la France « en épuration »⁽⁴⁾. Ce renversement de point de vue, que d'aucuns pourraient juger secondaire voire dérisoire, est selon moi central pour restituer au processus sa complexité.

La diversité des acteurs et des procédures

Communément, on distingue l'épuration extra-légale (épuration «de voisinage», parfois qualifiée non sans ambiguïté de «sauvage») et l'épuration légale, c'est-à-dire la répression administrative de la collaboration, l'épuration judiciaire, l'épuration professionnelle et l'épuration économique. L'internement administratif représente la première forme d'épuration légale initiée par les pouvoirs publics. Dès les premières heures de la Libération, l'objectif est de répondre à l'afflux croissant des arrestations. La répression administrative des faits de collaboration, par internement ou astreinte

Dès la Libération, les pouvoirs publics prennent des dispositions pour interner les personnes suspectées de collaboration comme l'atteste cet arrêté préfectoral d'internement administratif au camp de Romans-sur-Isère dans la Drôme. Daté du 7 décembre 1944, il intervient après examen par la «commission de criblage» de Romans réunie le 2 décembre 1944. Au total, 232 détenus dont 15 femmes ont été internés au camp de Romans



Archives communales de Romans-sur-Isère, cote : 156 53.



© Dépôt MRN, fonds Amicale d'Eysses DR

La Cour de justice d'Agen, réunie le 13 mars 1946, juge l'ex-directeur de la maison centrale d'Eysses, le colonel milicien Joseph Schivo, ami personnel de Darnand, son épouse Elisabeth Schneiderhöhn et son garde du corps, François Alexandre. À l'issue des délibérations, Joseph Schivo et sa femme sont condamnés à mort. L'ex-directeur d'Eysses est exécuté, le 29 mai 1946. Madame Schivo voit sa peine commuée – comme il est de coutume pour les femmes – en travaux forcés à perpétuité, puis à 20 ans. L'ordonnance du 26 juin 1944 institua les Cours de justice au chef-lieu de chaque ressort de cour d'appel, pour juger les actes de collaboration avec l'ennemi pendant la période comprise entre le 16 juin 1940 et la date de la libération. Fonctionnant jusqu'en 1950, elles sont présidées par un magistrat et composées de quatre jurés pris sur des listes établies à l'origine par les Comités départementaux de libération, puis à partir de 1945 par les conseils généraux. Les cours de justice peuvent prononcer toutes les peines, de la condamnation à mort à l'acquittement. La Cour de justice d'Agen tient sa première audience en novembre 1944. Elle fonctionnera jusqu'au 5 mars 1948 prononçant 26 peines de mort (sur 671 comparutions) dont 7 seulement furent exécutées (les autres étant commuées en peines de travaux forcés).

pu fonctionner comme un système, au sein duquel la multiplication des lieux et milieux d'intervention garantit une relative efficacité.

Un phénomène social d'ampleur

Toutes les études convergent pour réévaluer le bilan de l'épuration. Il importe donc de souligner combien l'épuration, du moins dans sa phase initiale, a été un phénomène social massif : près de 9 000 exécutions dites « sommaires », 1 500 exécutions après procès (justice militaire et justice civile), 130 000 jugements devant les tribunaux civils d'exception (haute cour, Cour de Justice, chambre civique), 120 000 arrêts d'internement administratif, 124 000 personnes frappées par la confiscation des profits illicites, 28 000 agents des services publics sanctionnés... Bien entendu, il existe des doublons possibles entre ces données qui recoupent pour partie les mêmes populations, néanmoins ce sont sans doute entre 400 et 500 000 Français(es) qui ont été touchés par une mesure d'épuration. Il apparaît également que la population inquiétée (ce qui n'était pas anodin à l'époque) a été très supérieure à la population sanctionnée (plus de 300 000 dossiers ouverts en justice pour 130 000 jugés). Sur le plan qualitatif, l'épuration s'insinue largement dans les différentes couches et cellules du corps social.

Dès lors, revisitant certaines idées reçues, on constate que l'épuration a visé large et a su toucher haut (en tout cas plus large et plus haut qu'on a longtemps pu le penser), nuancant fortement le mythe (toujours très vivace) du lampiste ! C'est net au niveau de l'épuration administrative par exemple (police, gendarmerie, administration préfectorale...) mais aussi perceptible dans d'autres domaines (professionnel, économique, judiciaire...). Néanmoins et dans une même dynamique, la diversité des procédures engagées invite aussi à envisager l'épuration comme étant l'objet d'un compromis permanent au cœur d'une relation triangulaire entre l'État (ou ses représentants locaux : CRR, préfets...), l'opinion (ou la demande sociale d'épuration, souvent portée par les comités de libération) et le groupe social d'appartenance de l'individu soupçonné. C'est l'occasion de souligner combien les différents milieux sociaux n'ont pas été à égalité face à l'épuration.

à résidence, relève de l'autorité préfectorale (sous-préfet, préfet, commissaire régional de la République –CRR–) avec l'appui de commissions de vérification des internements afin de rompre avec l'arbitraire qui avait caractérisé le régime précédent.

Le système judiciaire retenu en France à la Libération associe juridictions civiles (Haute cour, Cour de Justice, chambre civique) et militaires. Le modèle des cours d'assises retenu pour les cours de justice permet d'y réintégrer des jurés et donc la dimension populaire de la justice. Il s'agit d'une rupture nette par rapport à l'exceptionnalité judiciaire mise en place sous Vichy. Ceci étant, le mode de désignation des jurés laisse dans un premier temps la part belle aux comités départementaux de Libération (CDL) et aux « jurés patriotes ». Il faut attendre l'automne 1944 pour voir s'instaurer dans de nombreuses administrations un système d'épuration hiérarchisée visant à statuer sur le sort d'agents soupçonnés.

À la base, la structure d'enquête locale consiste le plus souvent en une commission départementale installée par le préfet ou le CRR. La plupart des commissions intègrent des membres des CDL lorsqu'elles n'en sont pas l'émanation exclusive. Les affaires instruites sont ensuite transmises par voie hiérarchique à une commission centrale pour avis, puis au ministère pour décision. Pour compliquer le tout, ce système pyramidal mis en place de droit doit souvent coexister avec de multiples structures répressives existant « de fait ». En effet, de nombreux comités d'épuration constitués à l'échelle d'un établissement (école, commissariat, bureau...) ou d'essence syndicale interviennent dans le processus, n'hésitant pas à court-

circuler la voie hiérarchique. Une bonne connaissance de l'épuration administrative passe nécessairement par la prise en compte de « ce réseau complexe d'instances »⁽⁵⁾.

Tout aussi disparate est l'épuration professionnelle réalisée hors fonction publique. Elle associe fréquemment membres de la profession concernée, délégués syndicaux et représentants des CDL. À bien des égards, l'épuration professionnelle réalisée dans les entreprises ou les professions libérales s'apparente à l'épuration administrative. Les ordonnances les instituant sont d'ailleurs très proches dans l'esprit comme dans la lettre. Dans les deux cas, il s'agit d'éliminer sans délai des individus rendus indésirables par leur attitude antinationale. Outre le fait qu'elle peut relever de la justice, l'épuration économique s'appuie principalement sur la procédure de confiscation des profits illicites. Inspirée de la taxation des bénéfices de guerre mise en place à la fin de la Grande Guerre, la confiscation est une forme de justice fiscale œuvrant au bénéfice du Trésor. À l'échelle des PME, où le destin financier de l'entreprise se confond souvent avec celui du patron, la confiscation a aussi représenté une forme d'épuration patronale.

Cette multiplication des strates et structures répressives, à la fois (parfois tour à tour) concurrentes et complémentaires, a répondu à l'époque à un choix des autorités. En effet, après l'expérience de l'épuration en Afrique du Nord, qui sert de repoussoir plus que de modèle⁽⁶⁾ les autorités ont opté en métropole pour la diversification et la spécialisation des structures répressives. Dès lors, il convient de bien comprendre que l'épuration a



Durant l'occupation, la Résistance envoyait des tracts (se présentant très souvent sous la forme d'un faire-part de décès comme ici dans cet exemplaire des Mouvements unis de la Résistance) et de petits cercueils en bois pour intimider les collaborateurs. Ces menaces ont parfois été mises à exécution dès avant le Débarquement, en particulier à l'égard des Français auxiliaires des Allemands, des militants des groupes collaborationnistes et des membres de l'appareil policier et judiciaire de Vichy chargés de la répression des résistants.

La centralité de l'État

Pensée et préparée dans l'ombre puis expérimentée en Afrique du Nord et en Corse, l'épuration apparaît d'emblée au CFLN puis au GPRF comme étant l'affaire de l'État et de ses représentants, de Gaulle l'affirme avec force dans un discours prononcé à Rouen en octobre 1944: «*C'est à l'État, à la justice de l'État, à l'autorité de l'État, à la force de l'État et seulement à sa force, à sa justice, à son autorité, qu'il appartient de s'imposer en France*»⁽⁷⁾. Pour lui, il est clair que l'épuration ne peut s'accomplir que par le haut répondant ainsi à une double fonction de régulation et de légitimation.

Envisagée sous cet angle, l'épuration constitue un enjeu majeur de pouvoir. Une fois l'hypothèque américaine levée c'est en interne que les conflits ou tensions vont se faire jour entre des acteurs investis de fonctions et de légitimités différentes. Vu de Paris, l'épuration suscite parfois des divergences selon un rapport classique Paris (GPRF) / Province (CRR, préfet, CDL). Dans le cadre d'un émiettement territorial important au moins durant les premières semaines voire les premiers mois qui suivent la Libération, la notion de centre et de périphérie apparaît cependant plus relative. En effet, à l'échelle locale, le CRR et le préfet, représentants du GPRF, affirment un pouvoir de droit, face au pouvoir «*de fait*» des comités (CDL, CLL...) délégués par «*la base*». Dès lors, les premiers incarnent le centre alors que comités, conseils municipaux reconstitués voire syndicats ou FFI constituent des forces centrifuges.

Dans une première phase, c'est l'État qui définit le cadre normatif dans lequel s'exercent toutes les formes d'épuration *via* le code pénal existant (articles 75 à 86), la création d'une nouvelle peine criminelle d'indignité nationale et près de 200 textes officiels relatifs à l'épuration⁽⁸⁾.

Fournissant le cadre juridique et réglementaire, les pouvoirs publics participent aussi à la mise en place des organismes en charge de l'épuration. En effet, ce sont eux qui installent et bien souvent désignent les membres des différentes commissions d'épuration qui siègent au niveau départemental, régional ou national. Pour être exécutoires, les décisions des commissions d'épuration doivent souvent être validées par l'autorité publique, y compris pour les épurations professionnelles hors fonction publique. Enfin, c'est l'État qui, en dernier ressort, assure les fonctions d'appel et de recours des décisions arrêtées dans les divers processus épurateurs.

Finalement, le premier mot appartient à l'État (définition du cadre légal) et bien souvent le dernier mot lui revient (grâces, recours...). Entre les deux, la centralité de l'État par l'omniprésence du CRR ou du préfet dans la composition et le contrôle des commissions d'épuration apparaît comme une constante nationale qui s'est imposée partout selon des rythmes différents et avec une facilité inégale.

L'épuration est le fruit d'un compromis permanent

«*Il est facile d'écrire le droit. Il est malaisé d'agir selon le droit quand il faut, dans le même temps,*

imposer son pouvoir et refaire les instruments de ce pouvoir»⁽⁹⁾.

Michel Debré qui livre cette réflexion dans ses mémoires sait de quoi il parle: membre du Comité général d'études en 1943, il a préparé l'épuration avant d'être, à partir du 10 août 1944, confronté au principe de sa réalité comme commissaire régional de la République à Angers. À travers cette confrontation entre l'épuration pensée dans la clandestinité et l'expérience du terrain à la Libération, il a pu mesurer combien elle fut l'objet de compromis constants entre des objectifs, des procédures et des acteurs différents voire divergents. La volonté d'épurer se heurte très vite à la part de stabilité politique et sociale que le nouveau pouvoir entend maintenir pour restaurer l'ordre et l'autorité de l'État.

Dans l'optique du relèvement du pays et de sa reconstruction, les nouvelles autorités (GPRF, CRR, préfet) étaient désormais les garants d'une unanimité et les dépositaires d'une légitimité qui ne pouvaient se limiter aux rangs de la seule Résistance, dont elles étaient pourtant issues. Comme l'indiquait Pierre-Henri Teitgen en juin 1945, «*40 000 résistants ne pouvaient prétendre juger à leur aune 40 millions de*



Tous deux juristes et militants démocrates-chrétiens, François de Menthon (à gauche) et Pierre-Henri Teitgen (à droite), ont eu un parcours commun dans la résistance, avant de jouer un rôle majeur dans l'organisation de l'épuration. Ensemble, ils fondent dès 1940 en zone Sud le mouvement Liberté qui, après fusion avec le Mouvement de Libération Nationale, deviendra Combat. En 1942, ils se retrouvent au sein du CGE (Comité général d'études), organisme de neuf membres chargé de préparer les mesures à prendre pour l'après-libération. François de Menthon en est l'instigateur en juin 1942, avec l'aval de Jean Moulin, tandis que Pierre-Henri Teitgen le rejoint à la fin de l'année. En 1943, François de Menthon est appelé à Alger où il devient commissaire à la Justice. À ce titre, il expérimente en Afrique du Nord l'épuration. Il devient ensuite le premier ministre de la Justice du Gouvernement Provisoire de la République, poste auquel Pierre-Henri Teitgen lui succède en juin 1945 après avoir été ministre de l'Information.

© Musée de l'Ordre de la Libération.

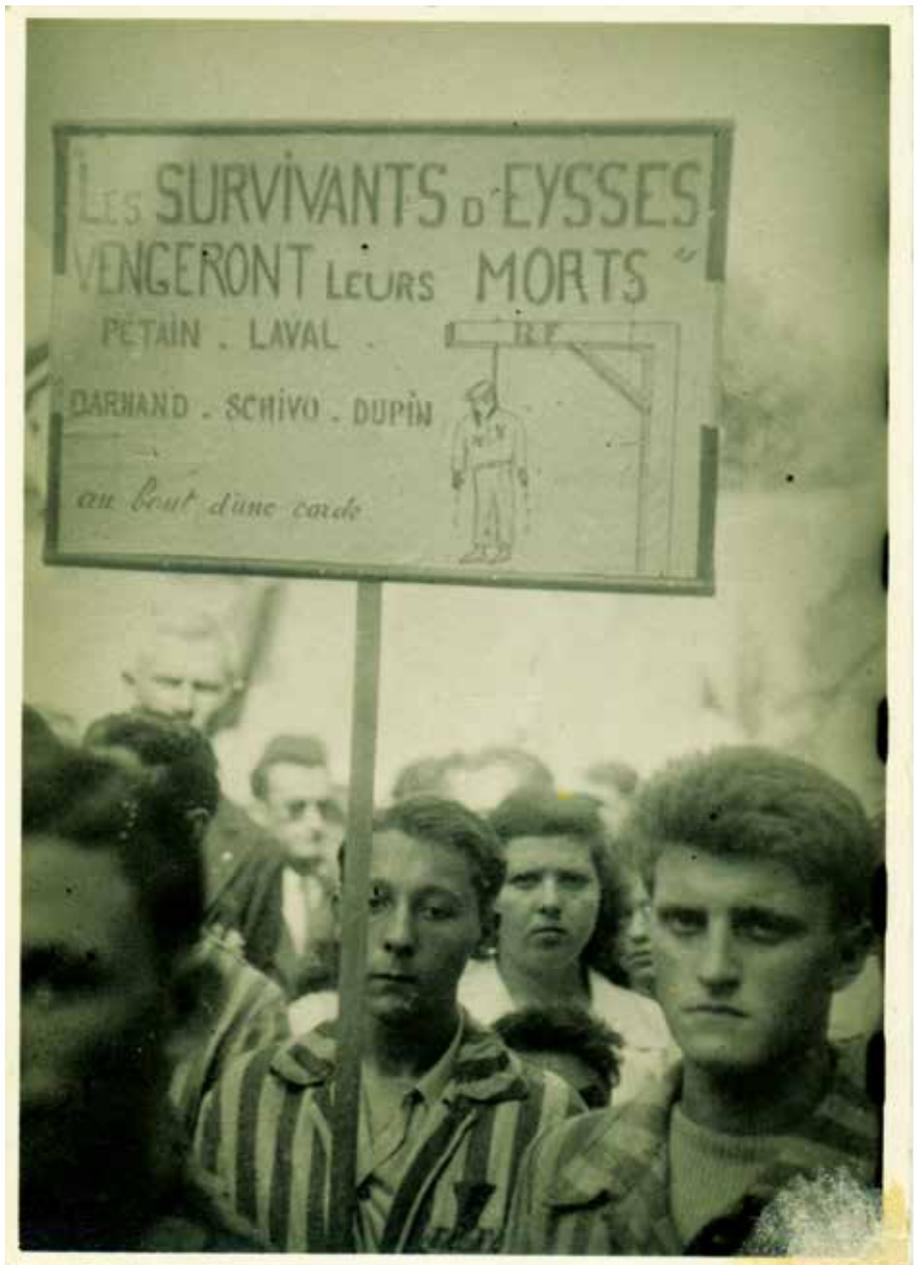
français»⁽¹⁰⁾. Dès lors, comment répondre à la volonté de renouvellement des élites tout en conservant les cadres nécessaires à la reconstruction économique et à la restauration de l'appareil d'État? Comment rendre la justice et canaliser les exigences de vengeance? Tout le processus d'épuration témoigne finalement de ce savant dosage entre rupture et continuité, entre sanction légitime et clémence nécessaire. Ce souhait, fréquemment exprimé par les autorités, d'une union la plus large possible de tous les Français autour de l'intérêt national et de la raison d'État impose d'emblée des limites à l'épuration et suscite d'inévitables frustrations.

Pour toutes ces raisons, une épuration sans concession n'était ni possible, ni souhaitable, concédons cependant à Peter Novick «*que le rejet d'une épuration totale ne signifie pas absence totale d'épuration*»⁽¹¹⁾. De même, la conception jacobine de l'épuration à la tête de l'État doit composer, au moins dans un premier temps, avec les réalités locales. Début janvier 1945, un rapport de Claude Bouchinet-Serreulles, de retour de mission dans le Midi, témoigne de cette difficulté: «*Les autorités n'ayant pas à leur disposition des forces régulières propres à imposer le respect sont contraintes à tout instant de devoir composer avec les éléments de désordre (depuis quatre mois une politique de compromis évite les conflits et maintenant profite de la division des résistants). [...] Elles ne pouvaient tirer un meilleur parti d'une situation qui est non seulement difficile mais souvent humiliante. La tâche des responsables est ingrate, les résultats sont peu apparents, mais ils progressent lentement et grignotent de façon efficace les adversaires de l'ordre [...]*»⁽¹²⁾

Sous cet angle, il importe de souligner combien la carte des exécutions sommaires recoupe clairement celle des zones de force de la Résistance armée et des maquis, comme en témoignent la Bretagne, le Limousin, la Savoie, ou encore la Dordogne... Cela ne signifie pas pour autant que les autres régions aient connu une libération réellement paisible. Ainsi, la prise en compte récente dans l'historiographie des violences non homicides (tontes, attentats, pillages, saccages...) montre que les violences tolérées par les populations ont été beaucoup plus diffusées sur le territoire national qu'on ne l'imaginait. Enfin, face à l'urgence, il faut aussi compter, au moins au départ, sur la capacité de l'épuration, y compris celle impulsée par les autorités, à naviguer aux frontières de la légalité: tel est le cas des cours martiales plus ou moins improvisées qui, en de nombreuses régions, de maquis notamment, ont assuré la première épuration judiciaire; cela concerne aussi la capacité de certains CRR «*activistes*» (Marseille, Lyon, Angers), à tordre les textes *via* des entorses aux procédures judiciaires, un usage «*autoritaire*» des réquisitions et confiscations, ou encore une politique «*extensive*» de l'internement administratif...

Les effets contradictoires du temps

Une bonne analyse de l'ensemble suppose une chronologie fine. D'abord, il apparaît que l'épuration et plus encore sa menace, n'attendent pas forcément la Libération pour se manifester. Il existe donc une sorte de «*proto-épuration*» sous l'occupation



Villeneuve-sur-Lot, le 5 août 1945, lors de la première manifestation des anciens d'Eysses à leur retour de déportation. Le retour des déportés, en 1945, est l'occasion d'un regain des mesures d'épuration, judiciaires ou extra-judiciaires.

Ainsi, une des tâches primordiales de l'Amicale des anciens détenus patriotes de la centrale d'Eysses, fondée quelques mois plus tôt, est le châtiement des responsables des exécutions ou déportations de leurs camarades après la révolte des prisonniers de la centrale en février 1944. Le panneau porté par un ancien déporté est très explicite: «*Les survivants d'Eysses vengeront leurs morts. Pétain - Laval - Darnand - Schivo - Dupin au bout d'une corde*». Le dessin qui illustre cette revendication représente un homme, arborant l'emblème de la Milice sur son béret et la croix gammée sur sa veste, pendu à une potence sur laquelle sont gravées les initiales «*RF*» pour République française. Il symbolise donc la République exécutant les traîtres à la patrie que sont les miliciens et les collaborateurs.

L'action en justice dans les procès d'épuration amène cette amicale à œuvrer tout d'abord pour la condamnation de Joseph Schivo, l'ex-directeur de la maison centrale d'Eysses, de son épouse, et de ses deux gardes du corps miliciens. Ainsi, le bureau de l'amicale rédige un acte d'accusation tandis que plusieurs anciens d'Eysses vont témoigner à charge aux procès devant la Cour de Justice du Lot-et-Garonne le 13 mars 1946.

Pour approfondir

L'épuration en France: orientation bibliographique

(sauf indication contraire le lieu d'édition est Paris ; les ouvrages les plus recommandés pour une première approche permettant de suivre l'évolution de l'historiographie sont signalés par une astérisque)

Études générales

★ Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003.

■ Philippe Buton et Jean-Marie Guillon (dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Belin, 1994.

■ Jean-Paul Cointet, *Expier Vichy. L'épuration en France 1943-1958*, Perrin, 2008.

■ Fondation Charles de Gaulle, *Le rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Bruxelles, éd. Complexe, 1996.

■ Charles-Louis Foulon, *Le pouvoir en province à la Libération*, PFNSP, 1975.

■ Gilles Le Beguec et Denis Peschanski (dir.), *Les élites locales dans la tourmente. Du Front Populaire aux années 50*, éd. du CNRS, 2000.

■ Herbert Lottman, *L'épuration 1943-1953*, Fayard, 1986.

★ Peter Novick, *L'épuration française 1944-1949*, Londres, 1968, [trad. française, 1985], Seuil (Collection Points), 1991.

■ Henry Rouso, *Vichy: l'événement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, Coll. Folio Histoire, 2001.

★ Bénédicte Vergez-Chaignon, *Histoire de l'épuration*, Larousse, 2010.

Études spécialisées

Typologie de l'épuration: études de formes particulières de l'épuration

■ Pierre Assouline, *L'épuration des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 1990.

■ AFHJ (Association française pour l'histoire de la justice), *La justice de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, La documentation française, coll. Histoire de la justice, n° 18, 2008.

■ Alain Bancaud, *Une exception ordinaire. La magistrature en France 1930-1950*, Gallimard, 2002.

★ Marc Bergère (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, PUR, 2008.

■ Marc Bergère et Jean Le Bihan (dir.), *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Genève, Georg éd., l'Équinoxe collection de sciences humaines, 2009.

■ Jean-Marc Berlière et Denis Peschanski (dir.), *La police française (1930-1950). Entre boule-*

versements et permanences, La documentation française, 2000.

■ Philippe Bourdrel, *L'épuration sauvage 1944-1945*, Perrin, tome 1, 1988, tome 2, 1991.

■ Jonas Campion, *Les gendarmes belges, français et néerlandais à la sortie de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, A Versaille éditeur, 2011.

■ Françoise Leclerc et Michèle Weindling, « La répression des femmes coupables de collaboration », *CLIO in Histoire, Femmes et Sociétés*, 1995, n° 1, p. 129-150.

★ Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement de 1938 à 1946*, Gallimard, 2002.

★ François Rouquet, *L'épuration dans l'administration française*, CNRS éditions, 1993. [rééd. format poche 2011].

★ Anne Simonin, *Le déshonneur dans la République: une histoire de l'indignité 1791-1958*, Grasset, 2008.

■ Bénédicte Vergez-Chaignon, *Vichy en prison. Les épurés à Fresnes après la Libération*, Gallimard, 2006.

★ Fabrice Virgili, *La France « virile ». Des femmes tondues à la libération*, Payot, 2000.

Études régionales

■ Jean-Marie Augustin, *Collaborations et épuration dans la Vienne 1940-1948*, La Crèche, Geste éditions, 2014.

■ Philippe Barrière, *Grenoble à la Libération (1944-1945). Opinion publique et imaginaire social*, L'Harmattan, 1995.

★ Marc Bergère, *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire de la Libération au début des années 50*, Rennes, PUR, 2004.

■ Patricia Boyer, *Épuration, politique et société en Languedoc et Roussillon (août 1944-août 1953). Réalités et représentations*, thèse d'histoire contemporaine, Université de Montpellier III, 1999.

★ Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation: imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, PUR, 1997.

■ Jean-Pierre Koscielniak, *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne 1940-1945*, Nérac, éditions de l'Albret, 2003.

■ Claude Malon, *Occupation, épuration, reconstruction: le monde de l'entreprise au Havre (1940-1950)*, Rouen, PURH, 2013.

■ Jean-Laurent Vonau, *L'épuration en Alsace*, Strasbourg, éditions du Rhin, 2005.

(7 % des tontes, 25 à 30 % des exécutions sommaires), qui, dans une logique de guerre – civile ici –, pèse sur la société et sur l'État français, comme en témoigne la prudence croissante de la magistrature jugeant au nom de Vichy, à compter de 1943. Ensuite, dans le temps de l'épuration elle-même, il semble que l'on ait grandement sous-évalué les difficultés matérielles, techniques et juridiques auxquelles ont été confrontés les épurateurs. Il est certain qu'en maints endroits, les conditions mêmes d'organisation de l'épuration, et notamment son exigence de légalité, ont sinon hypothéqué son bilan, du moins créé un décalage entre épuration pensée et épuration réalisée. Cet écart originel fut d'ailleurs source de désillusion dans les milieux résistants. À l'inverse, l'épuration fut beaucoup plus durable qu'on ne le croit souvent. Cette inscription dans la durée (le contentieux de l'épuration s'étend jusqu'au seuil des années 60 et parfois au-delà...) doit aussi permettre de revisiter l'équation d'une indulgence systématique avec le temps.

D'autre part, l'épuration commence à être défaite alors même qu'elle reste en cours pour de longs mois voire années. Nul doute que cette « désépuration » (grâce, remise de peine, lois d'amnistie de 1949, 1951, 1953...) concomitante de l'épuration a contribué hier comme aujourd'hui à brouiller la perception de l'impact initial du processus, creusant notamment un écart croissant entre sanctions prononcées et sanctions subies. Si ces mesures ont pu faire débat – et on pense ici à l'opposition précoce (automne 1944) entre Mauriac et Camus sur le sujet –, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure de la guerre froide et des débuts de la construction européenne, l'idée d'une possible réconciliation s'impose très vite, du moins la chose est-elle manifeste en Europe occidentale. Reconnaissons cependant que si ce choix a pu heurter, à l'époque, certaines fractions engagées de la population (résistants, victimes de l'Occupation), cette volonté de tourner la page rencontrait alors l'assentiment du plus grand nombre. ■

(1) Henry Rouso, « L'épuration en France: une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, 1992, p. 78-105.

(2) Henry Rouso, [2001], p. 487 et suivantes.

(3) Sans prétendre à l'exhaustivité, voir les exemples cités en bibliographie.

(4) D'où le titre retenu pour la publication de ma thèse, Marc Bergère [2004].

(5) François Rouquet [1993], p. 31.

(6) En décembre 1943, François de Menthon, indiquait au président de la commission d'épuration qu'il « prépar[ait] [...], en utilisant l'expérience malheureuse de l'Afrique du Nord, l'ensemble des textes épuration et sanction pour la Libération de la France », cité par Alain Bancaud dans Marc-Olivier Baruch (dir.), [2003], p. 65.

(7) Discours cité par Herbert Lottman, p. 111.

(8) On peut en retrouver la liste précise dans Marc-Olivier Baruch (dir.), p. 551-563.

(9) Michel Debré, *Trois Républiques pour une France*, Paris, Albin Michel, 1984, tome 1 « Combattre », p. 328.

(10) Pierre-Henri Teitgen, *Faites entrer le témoin suivant: 1940-1958, de la Résistance à la Ve République*, Rennes, éd. Ouest-France, 1988, p. 208.

(11) Peter Novick, p. 143.

(12) Charles-Louis Foulon, p. 153. Les éléments de « désordre » évoqués ici visent clairement des forces issues de la Résistance.



Les tontes : une épuration sexuée aux frontières de la légalité

Par Fabien Lostec, enseignant dans le secondaire et doctorant en histoire contemporaine à l'université Rennes 2 – CERHIO⁽¹⁾

Le 29 août 1944, des femmes accusées de collaboration avec les Allemands sont jugées par un tribunal résistant installé à Chatou, en région parisienne. Près d'une vingtaine d'entre elles sont « condamnées » à la tonte. Puis, les résistants organisent un défilé comme en témoigne cette photographie prise sur le vif. Tous les FFI, dont un gendarme, portent un brassard devenu symbole d'autorité. Armés et souvent souriants, ils sont accompagnés d'une foule assez importante, mixte et autant actrice que spectatrice.

Les premières tontes de collaboratrices sont effectuées sous l'Occupation par les résistants, de manière clandestine, afin de faire peur aux collaborateurs. Cependant, sans être le seul fait des « résistants de septembre⁽²⁾ », leur « haute saison » est liée à l'été 1944. Désormais publiques, elles ont lieu dans le temps court entre le départ effectif des Allemands et la mise en place des nouvelles autorités. Une brève période de vacance

des pouvoirs qui constitue la séquence de tous les dangers pour les populations et les autorités. C'est d'ailleurs cette crainte qui justifie la volonté du GPRF d'une reprise en main la plus rapide possible des territoires libérés par les préfets et les commissaires régionaux de la République.

Présenté comme spontané et désordonné, ce châtement l'est rarement. D'une part, sa menace a souvent été annoncée dans la clandestinité. D'autre part, en de multiples points du territoire, une organisation méthodique lui confère un caractère semi-officiel. Fréquemment cogéré par les FFI (80 % des cas en Bretagne), parfois par les forces de l'ordre (police/gendarmerie) et plus rarement par les autorités administratives⁽³⁾, on assiste dès lors à une recherche systématique des collaboratrices qui conduit à des tontes en nombre. Dans un registre voisin, de nombreuses tontes (comme ici à Chatou) s'inscrivent dans le cadre d'une procédure (même sommaire)

d'interrogatoires et de jugements des intéressées, comme si les libérés ressentaient le besoin de légitimer l'usage de la violence par une parodie de procédure. Ce faisant, à travers ces semblants de pratiques judiciaires, une grande partie des contemporains a probablement considéré cette justice populaire comme une véritable forme de justice.

Châtiment à 98 % féminin, la tondaison est donc un mode de sanction très sexué : très peu d'hommes sont tondu et lorsque c'est le cas, la sanction est souvent administrée en même temps qu'à une épouse ou compagne. Notons que la tonte ne se suffit pas toujours à elle-même. Elle s'accompagne souvent d'autres formes de violence ou stigmatisation (« marquage » du corps, dénudation etc.). De même, de nombreuses tondues subissent fréquemment une double peine en étant par la suite internées, jugées, emprisonnées voire exécutées⁽⁴⁾.



Coll. Fondation de la Résistance.

Le 29 août 1944, sur le perron du château, à Chatou (Seine-et-Oise actuellement département des Yvelines), près d'une vingtaine de femmes accusées de collaboration avec les Allemands furent tondues après avoir été présentées devant un tribunal improvisé. Une fois la tonte exécutée, un défilé dans les rues de la ville est organisé. Un camion portant l'inscription « poules à boches » transporte une dizaine de ces « tondues » à travers les rues de Chatou.

Le défilé est un moyen pour l'ensemble de la population de cette ville de se réapproprier les lieux. Il en était de même du château, bâtiment emblématique de la ville, mais surtout endroit où quelques jours auparavant les Allemands avaient fusillé 27 résistants.

Partout en France, ces scènes de tonte ont pour fonction de faire baisser la tension au plan local et de limiter les exécutions sommaires. Très souvent spontanées et improvisées, dans certaines villes ces tontes sont encadrées par des tribunaux populaires comme ce fut le cas à Chatou.

compromission avec l'ennemi, ces Françaises ont amorcé un « métissage avec l'occupant⁽⁵⁾ » et perdu leur identité nationale.

En coupant les cheveux symboles de séduction, des hommes souhaitent déposséder des femmes de leur propre corps, devenu une sorte de prolongement du territoire national. Punies car collaboratrices, ces Françaises sont d'abord tondues parce qu'elles sont femmes⁽⁶⁾. De manière paradoxale, tandis que ces dernières deviennent citoyennes, les tontes participent à la réaffirmation d'une virilité mise à mal par la défaite de 1940 et quatre années d'occupation. De même, les tontes et les cortèges consécutifs s'inscrivent souvent dans une dynamique de réappropriation et de « nettoyage » de l'espace public communal.

Après un deuxième pic de tontes à l'occasion du retour des déportés et prisonniers de guerre en mai-juin 1945, ce sont peut-être 20 000 femmes qui ont subi ce châtiment. Une certitude néanmoins : des grandes villes aux plus modestes villages, elles ont été un phénomène social majeur et un dévouement cathartique au point de constituer une des images fortes de la Libération. Pour autant, touchant à la sexualité féminine, les tontes ont été progressivement rejetées aux marges de la mémoire libératrice. Cette pratique fut d'ailleurs à l'époque contestée dans les rangs de la Résistance. Aujourd'hui encore, elle suscite plutôt embarras et honte. Quant aux tondues, à la fois coupables et victimes, rares sont celles qui ont témoigné ou protesté, jusqu'à une date récente⁽⁷⁾. ■

(1) *Le collaborationnisme des femmes au miroir de l'épuration judiciaire en France à la Libération*, sous la direction de Marc Bergère.

(2) Appellation ironique, surgie à l'époque même, juste après la libération effective de la plupart du territoire en août 1944, pour désigner les civils s'auto-désignant comme anciens résistants.

(3) En Languedoc, il y a une décision centrale, lors d'une réunion tenue à Montpellier le 27 août 1944 (en présence de toutes les nouvelles autorités civile et militaire), de tondre les femmes ayant eu des relations avec les Allemands. De fait, la tonte devient ici une sanction administrative. Voir Fabrice Virgili (2000).

(4) Dans la vingtaine de départements pour laquelle des données chiffrées sont disponibles, les femmes forment entre 20 et 30 % des personnes exécutées dans le cadre de l'épuration extrajudiciaire. Par ailleurs, si nous savons qu'un certain nombre de femmes furent condamnées à mort par les tribunaux de l'épuration judiciaire, nous ne sommes pas en mesure, en l'état actuel de la recherche, de proposer un ratio par sexe des personnes condamnées à la peine capitale et exécutées après procès à la Libération. Ce sera l'un des objectifs de notre thèse que d'établir ce dernier.

(5) Voir les travaux de Luc Capdevila sur la Bretagne (1999).

(6) Selon les mots du spécialiste de la question, Fabrice Virgili dans l'émission « La curiosité est un vilain défaut », RTL, mercredi 6 mai 2015.

(7) En effet, quelques documentaires ont récemment donné la parole à d'anciennes tondues. Citons par exemple celui réalisé par Jean-Pierre Carlon, *Tondues en 44. Une histoire honteuse*, Les Productions du Lagon, France Télévisions, 2007, 52 mn.

Ressources pédagogiques :

Le professeur d'**histoire-géographie** peut analyser une photographie de tonte et travailler en collaboration avec plusieurs collègues. Le professeur de **lettres modernes** étudie un témoignage d'une tonduée comme celui de Suzanne Landreau, *Orgueilleuse* et/ou un extrait du poème *Comprenne qui voudra* de Paul Éluard, de *Ok Joe!* de Louis Guilloux, de *Hiroshima mon amour* de Marguerite Duras, de *La bicyclette bleue* de Régine Deforges ou encore de *Pour qui sonne le glas* d'Ernest Hemingway. Plus récemment, plusieurs auteurs ont fait d'une tonduée le sujet principal de leur roman : Valentine Goby dans *L'Échappée*, Elsa Marpeau dans *Et ils oublieront la colère* ou Jean-Luc Seigle dans *Je vous écris dans le noir*, inspiré de la vie de Pauline Dubuisson. Le parcours de cette femme était déjà à l'origine du film de Clouzot *La Vérité* (1960). En **arts plastiques**, les élèves examinent une peinture représentant des tonduées (*Groupe de femmes tondues à la Libération* d'Olivier Jullien) ou comparent une photographie de tonte avec une vignette de la bande-dessinée *Fille de rien* ou de *La diva et le Kriegsspiel*. Le professeur d'**éducation musicale** étudie la chanson de Georges Brassens *La tonduée* ou celle, plus récente, de Bénabar *Je suis de celles*. Le professeur d'**anglais** analyse le témoignage d'un soldat américain qui assiste à une tonte ; enfin, le professeur d'**espagnol** interroge le témoignage d'une ancienne tonduée durant la guerre civile espagnole et démontre ainsi que les tontes ne se limitent pas à la période de la Libération en France (Fernanda Romeu Alfaro, *El silencio roto... , mujeres contra el Franquismo*). D'autres aires géographiques et chronologiques peuvent encore être choisies puisque des tontes ont eu lieu en Italie, au Danemark, en Belgique ou aux Pays-Bas à la fin du second conflit mondial, durant la guerre civile grecque, en 1918 dans les anciennes régions occupées par les Allemands ou encore lors de l'occupation de la Ruhr par les Français dans les années 1920. De manière plus large, les élèves peuvent travailler sur les violences faites aux femmes dans un contexte de guerre (viols de guerre). Dès lors, des travaux sont envisageables autour des rapports hommes/femmes et au corps en **éducation civique**, en **philosophie** voire en **SVT**.

Impulser et encadrer l'épuration légale : le rôle clé des commissaires régionaux de la République (CRR)

Par Fabien Lostec, enseignant dans le secondaire et doctorant en histoire contemporaine à l'université Rennes 2 – CERHIO

À l'été 1944, les résistants qui s'installent aux commandes des territoires libérés incarnent deux légitimités non sans dualité parfois selon les lieux ou les moments. En effet, à l'échelle provinciale, le CRR et le préfet, représentants du GPRF, affirment un pouvoir de droit détenu par des hommes désignés par « le haut » face au pouvoir de fait des comités de libération (CDL, CLL) issus de « la base résistante » du lieu.

Dès le 11 août, le CRR pour la région d'Angers, *Jacquier* – qui n'est autre que Michel Debré – fait placarder dans les rues de la capitale régionale et des communes du Maine-et-Loire cette affiche dans laquelle il proclame le rétablissement de la République. Bien conscient que celui-ci ne peut s'effectuer qu'en portant attention aux désirs de l'opinion publique, il manifeste sa détermination à épurer.

Assurer le maintien de l'ordre, rétablir la légalité républicaine, administrer le territoire et satisfaire les besoins de la population sont les quatre grandes missions assignées au CRR. Dans une France atomisée, il incarne la restauration et la présence de l'État sur le terrain, pour remplacer les autorités de Vichy mais aussi empêcher toutes velléités de prise de pouvoir des Alliés ou des communistes. Pour ce faire, il dispose au départ d'importants pouvoirs régaliens comme le droit de suspendre provisoirement des lois, d'arrêter et d'interner des individus ou encore de gracier les condamnés à mort. Toutefois, comme le démontre ici Michel Debré, ces « *proconsuls de la Libération* »⁽¹⁾ s'imposent aussi par le contrôle des moyens d'information (affiche, bulletin..).

Né en 1912 dans une famille de la bourgeoisie intellectuelle parisienne, diplômé de Sciences-Po et docteur en droit, Michel Debré entre au Conseil d'État dans les années 1930. Mobilisé en 1939 et fait prisonnier, il parvient à s'évader en septembre 1940. Après avoir rejoint le mouvement Ceux de la Résistance en février 1943, il intègre le Comité général d'études.

À travers lui, c'est le nouvel État et la Résistance qui doivent être visibles.

Pistes d'exploitation pédagogique

- 1) Analyser la proclamation du CRR local, la place qu'y occupe l'épuration et le vocabulaire employé. L'étude du champ lexical permet aux élèves de repérer l'utilisation des termes récurrents et d'interroger leur sens. Notons que l'ouvrage de Charles-Louis Foulon permet une étude comparée de l'ensemble des déclarations initiales des CRR. Une comparaison avec la proclamation du CDL peut également être envisagée.
- 2) Effectuer la biographie d'un CRR (parcours avant/pendant/après la séquence Occupation-Libération)

Pour aller plus loin

Afin d'approfondir cette relation entre Résistance et épuration, les enseignants peuvent prendre contact avec le service éducatif des archives de leur département. Parmi les activités possibles :

- 1) À partir des fonds d'archives du CDL, étudier sa composition et son rôle dans le processus d'épuration.
- 2) À l'aide des rapports du préfet ou du CRR, observer son rôle et son regard sur l'épuration.
- 3) Le regard de la presse locale sur les procès pour collaboration est souvent instructif. Au-delà des représentations de la collaboration et de la Résistance véhiculées, il permet de mesurer l'insatisfaction croissante de certains milieux résistants, en raison du décalage entre épuration souhaitée et épuration réalisée.

PROCLAMATION

aux habitants de la Ville d'Angers
et du Département de Maine-et-Loire

Citoyens,

La Ville d'Angers est libérée, et, avec elle, plus de la moitié du département, plus de la moitié de la région.

La République est rétablie. Sa devise - Liberté, Égalité, Fraternité - est restaurée.

Le régime de Vichy est abattu. Les lois de Vichy sont abrogées. Les collaborateurs seront châtiés.

Au nom du gouvernement provisoire et de son chef, le général de Gaulle, j'assure, à dater d'aujourd'hui, en qualité de Commissaire de la République, l'administration de la région.

M. MICHEL FOURRE-CORMERAY est nommé préfet du département de Maine-et-Loire. Il est assisté par le Comité départemental de libération, qui tiendra aujourd'hui sa première séance publique.

Citoyens,

Elle est arrivée cette heure de délivrance et d'espoir que nous attendons depuis quatre ans, cette heure pour laquelle tant de Français, et des meilleurs, sont morts, tant d'autres arrêtés, torturés, déportés...

Pavoisez en l'honneur des armées alliées et de leur victoire!
Pavoisez en l'honneur de la République et du général de Gaulle!

Vive la France!

Le Commissaire de la République pour la Région d'Angers,
JACQUIER

Dans cette affiche-texte « Proclamation aux habitants de la Ville d'Angers et du Département de Maine-et-Loire », placardée le 11 août 1944, le Commissaire de la République pour la région d'Angers Michel Debré *alias* Jacquier annonce l'abrogation des lois de Vichy et la restauration de la République. Au nom du GPRF, il assure l'administration de la région et notamment la répression administrative des faits de collaboration.

Dans cette proclamation originelle, il évoque le préfet Fourré-Cormeray et le CDL afin de démontrer que les différentes légitimités ne sont en aucun cas concurrentes. S'il associe les Français à la victoire par les sacrifices endurés (utilisation des termes « morts », « arrêtés, torturés, déportés »), il en attribue la paternité aux armées alliées. Le discours se veut très républicain (« citoyens » mentionnés deux fois, « République » ou sa devise trois fois) et loyaliste à l'égard du nouveau régime ainsi qu'à son chef (de Gaulle cité à deux reprises). Enfin, il précise que « les collaborateurs seront châtiés ». Sur les 18 commissaires que compte la France, seuls quatre utilisent le terme « châtier » dans leur première déclaration. Les autres affichent davantage leur volonté de rétablir un état de droit en préférant le mot « justice ». En effet, le rôle des CRR est aussi de protéger les suspects soumis à la vindicte populaire ou aux ardeurs épuratives des FFI et des CDL. Les mesures d'internement administratif remplissent d'ailleurs régulièrement cette fonction. Michel Debré n'aura de cesse de rappeler que l'épuration est l'affaire de l'État et de ses représentants, car il y perçoit un enjeu politique majeur pour la République et la démocratie⁽²⁾.

Les premières élections et la fin des hostilités en Europe (8 mai 1945) marquent la fin du temps du provisoire et des pouvoirs exceptionnels des CRR. Dès lors, la République étant rétablie, leur mission s'achève en 1946 en même temps que celle des CDL d'ailleurs. ■

(1) Selon les mots de Charles-Louis Foulon (1975).

(2) Sur l'action du commissaire de la République Debré en Anjou, voir l'étude de Marc Bergère (2004).

Les activités de MER

l'association des amis
de la Fondation de la Résistance

www.memoresist.org : un site actualisé et rénové

Le site de Mémoire et Espoirs de la Résistance est de nouveau ouvert. Comme le précédent, ce site est convivial et ouvert à tous. Il est le résultat d'un travail de mémoire réalisé depuis de nombreuses années. Sa réouverture est l'opportunité pour tous les délégués (es), les adhérents (es) et les visiteurs de pérenniser au travers de rencontres les valeurs de la Résistance.

Sur la **page d'accueil**, une dizaine de photographies symbolisent les activités de MER: le Concours national de la Résistance et de la Déportation, le printemps de la Poésie et des chants de la Résistance, l'hommage aux étudiants résistants tués par les nazis, les rendez-vous avec d'anciens résistants, les rencontres et dédicaces autour du livre résistant...

Depuis cette **page d'accueil**, vous pourrez consulter :

- les dernières actualités de l'association à Paris

et en région ;

- dans la rubrique « **Les rencontres de MER** », vous trouverez les textes des conférences et colloques organisés depuis 1994 ;
- dans la rubrique « **Nous avons lu pour vous** » sont accessibles les comptes rendus de lecture d'une centaine d'ouvrages ;
- dans la rubrique « **Ne les oublions pas** », on trouvera les témoignages, parcours, et écrits de Résistants ;
- les 24 DVD d'entretiens et de témoignages de résistants édités par MER ;
- les **bulletins Résistance et Avenir** depuis décembre 2005 ;
- une **page liens très riche** facilitant recherches et informations.

Enfin, un **moteur de recherche par nom ou par thème** facilite l'**accessibilité aux différentes rubriques**.

Les prochains rendez-vous de MER

Un rendez-vous à ne pas manquer : la présentation du thème du CNRD 2015-2016 le jeudi 3 décembre dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne à Paris.



Site d'échanges et de dialogues, connectez-vous et en quelques clics nous serons plus nombreux à pérenniser la mémoire et les valeurs de la Résistance. ●

Jean Novosseloff

Activités de MER dans les régions

du maquis Vallier, un des responsables de la Résistance varoise.

Les trois conférences ont été données par l'historien **Jean-Marie Guillon**, professeur honoraire à l'Université de Provence.

La première a traité de l'histoire la Résistance en France tandis que la seconde a porté plus spécifiquement sur la résistance varoise. À cette occasion, il a rappelé que, dès 1943, les Maures et l'Est-Varois, ont été les lieux de formation de maquis parmi les plus précoces et les plus importants de la région provençale, au moment même où **Jean Moulin** créait le Conseil national de la Résistance à Paris, le 27 mai 1943. Lors de la troisième conférence il a évoqué le maquis Vallier et son chef **Gleb Sivirine** alias lieutenant Vallier.

Né en 1911 à Odessa, **Gleb Sivirine** arrive en France en 1920. Faisant d'abord partie d'un réseau de renseignements, il prend ensuite la tête d'un petit maquis du haut Var et en fait le plus important des maquis MUR du département. En août 1944, les maquisards traversent tout le département pour arriver à Collobrières en même temps que les Américains avec lesquels ils libèrent le village. Ils combattent ensuite avec les premiers détachements de l'armée française Libre et libèrent, seuls, la presqu'île de Giens proche du lycée de Costebelle. **Gleb Sivirine** et ses maquisards s'engagent ensuite dans la 1^{re} DFL et participent à tous ses combats de l'hiver et du printemps 1945.

Après ces conférences, les présidents des deux principales associations de résistants ont pris la parole. **Robert Millet**, président de l'Association des maquis MUR du Var et fils d'un résistant du maquis Vallier exécuté en juin 1944 par la Milice, a rappelé les souvenirs du maquis. Il a aussi rappelé la commémoration du dixième anniversaire du débarquement le 15 août 1954 où le drapeau du maquis Vallier a symboliquement accueilli le drapeau du débarquement des Américains sur la plage de Fréjus. Puis, les élèves ont ensuite présenté leurs travaux et une plaque en mémoire de **Gleb Sivirine** a été dévoilée. ●

Jacques Jamain
et Claude Roddier



Jacques Jamain, délégué de MER des Charentes et ses adhérents ont présenté, durant la première quinzaine du mois d'avril à Marennes, à l'occasion du 70^e anniversaire de la libération des camps nazis et du retour des déportés une émouvante exposition. Correspondant au thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2014-2015, elle permettait aux lycéens et collégiens de se rendre compte « de l'innommable » grâce aux objets, aux cartes, aux photographies, et aux ouvrages présentés ainsi qu'au travers de rencontres avec des déportés.

Quelques jours auparavant dans la commune voisine de Niel-sur-Mer était inaugurée une stèle, en mémoire des déportés de la région, au sommet de laquelle a été déposé un sachet de terre du camp de concentration de Sachsenhausen.

Claude Roddier, délégué de MER dans le Var, a organisé une exposition et un cycle de conférences dans le cadre du 70^e anniversaire de la Libération. Elle a par ailleurs honoré la mémoire son de son père **Gleb Sivirine**, chef

Adhésion :

Si vous voulez donner un avenir au devoir de mémoire, adhérez à « Mémoire et Espoirs de la Résistance » !

Cotisation 30 € (incluant l'abonnement à « Résistance et Avenir »).

Mémoire et Espoirs de la Résistance,
Place Marie-Madeleine Fourcade,
16-18, place Dupleix, 75015 Paris
Courriel : memoresist@m-e-r.org
site internet : www.memoresist.org
Tél. : 01 45 66 92 32



Vient de paraître

La présence de ces titres dans « vient de paraître » ne saurait constituer un conseil de lecture mais a pour but de tenir informé les abonnés de *La Lettre*, des derniers ouvrages que nous avons reçus au cours du trimestre.

Résister toujours.
Marie-José Chombart de Lauwe.
Flammarion, 305 p., 20 €.

Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthoinz, Germaine Tillion et Jean Zay.
Olivier Loubes, Frédérique Neau-Dufour, Guillaume Piketty et Tzvetan Todorov.
Introduction de Mona Ozouf.
Édition Textuel, 96 p., 5 €.

La guerre-monde. 1937-1947.
Sous la direction d'Alya Aglan et de Robert Frank.

Gallimard, Folio Histoire.
Tome I, 1 412 p., 17.90 €.
Tome II, 1 064 p., 16.90 €.

Les fusillés (1940-1944).
Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages ou guillotins en France pendant l'Occupation.
Dictionnaire biographique publié sous la direction de Claude Pennetier, Jean-Pierre Besse, Thomas Pouty et Delphine Leneveu.
Les éditions de l'Atelier, 1 950 p., 30 €.

Incarcérer les collaborateurs. Dans les camps de la Libération, 1944-1945.
Laurent Duguet.
Vendémiaire, 347 p., 24 €.

Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France.
Catherine Lacour-Astol.
Les presses de Sciences Po, 389 p., 28 €.

Le père Jacques. Carme, éducateur, résistant.
Alexis Neviaski.
Tallandier, 408 p., 22.90 €.

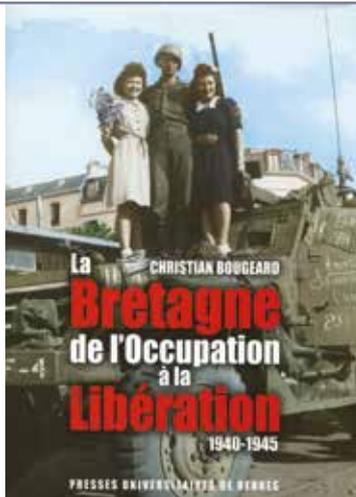
La logique du non-consentement. Sa genèse, son affirmation sous l'Occupation.
Anne Verdet.
Presses universitaires de Rennes (www.pur-editions.fr) 237 p., 18 €.

DVD
Le cinéma de la Résistance. Ina édition.
Ce coffret de 2 DVD (durée : 5h30) contient plusieurs films précoces sur les maquisards et les combats de la Libération. On y trouve *La Libération de Paris* (commentaires de Pierre Bost, 1944), *L'Appel aux Armes* (1944), *Les dossiers de l'écran : Le maquis du Vercors* (1968), *Au cœur de l'orage* (Jean-Paul Le Chanois, 1948), *Ceux du maquis* (commentaires de Maurice Schumann, 1944), *La rose et le réséda* (poème d'Aragon lu par Jean-Louis Barrault, réalisation d'André Michel, musique de Georges Auric, 1947). À voir également le documentaire écrit par Sylvie Lindeperg et réalisé par Ginette Lavigne *Traces filmées de la Résistance ? Après la nuit* (2014) qui décrypte les films *La Libération de Paris* et *Au cœur de l'orage*.

À lire

Parmi les livres reçus nous choisissons quelques titres qu'on nous a particulièrement intéressés et dont nous vous conseillons la lecture. Vous pouvez retrouver d'autres comptes rendus de lecture sur notre site www.fondationresistance.org à la rubrique « Nous avons lu ».

La Bretagne de l'Occupation à la Libération, 1940-1945.
Christian Bougeard.
Presses universitaires de Rennes (www.pur-editions.fr), 2014, 255 p., 39 €.



L'histoire de la Bretagne pendant les années noires est marquée par une bibliographie très riche, qui avait déjà donné lieu à une brève synthèse par Jacqueline Sainclivier en 1994. Plus qu'une actualisation, l'ouvrage de Christian Bougeard est une somme axée sur la Libération, sa préparation et ses suites, après une première partie brochant à grands traits mais avec une précision extrême le poids de l'occupation allemande, l'influence de Vichy et de la Révolution nationale et l'essor de la Résistance. Sa grande originalité est de rendre vivant un texte qui mêle toutes les connaissances statistiques amassées sur le sujet, une foule d'exemples concrets, individuels, et une illustration foisonnante, souvent inédite, puisée notamment dans les archives départementales et municipales. Le tout rappelle la monographie exemplaire naguère publiée par Étienne Dejonghe et Yves le Maner sur *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, car ces deux livres montrent comment des documents bien choisis font bien plus qu'illustrer de façon redondante : ils participent pleinement de la démonstration du récit historique.

bataille de l'Atlantique contre les convois alliés, avant d'en faire un des secteurs-clés des défenses contre le futur débarquement. Symétriquement, les Alliés bombardèrent très tôt les ports, menèrent des raids sur ses côtes (Saint-Nazaire), envoyèrent dès mars 1941 des commandos à l'intérieur (mission Savannah), suscitérent immédiatement une résistance à leur service (réseaux de renseignements).

Cette situation et le poids oppressant de l'occupation dans les grandes villes côtières (situées en zone interdite) ont provoqué dans la population une anglophilie et un gaullisme précoces se traduisant par des traces tangibles d'une résistance née de façon autonome : nombre impressionnant de manifestations lors de commémorations patriotiques et aux enterrements d'aviateurs alliés (l'auteur en donne la liste, instructive), petits groupes aidant des prisonniers de guerre à s'évader, faisant du renseignement, de la propagande aussi mais en se projetant plus tôt qu'ailleurs vers des perspectives de lutte armée. Si la géographie explique en partie que la Bretagne soit la région la mieux représentée chez les FNFL et même les FFL hors Empire, et que les évasions maritimes grâce à l'activité de certains pêcheurs soient une de ses « spécialités »,

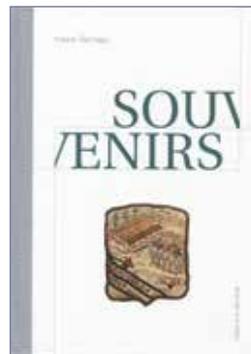
En l'occurrence, l'illustration rend palpable à quel point la Bretagne fut, plus que d'autres régions françaises, au cœur de la guerre, du fait de son intérêt géostratégique, avec des conséquences en cascade. Les Allemands la considèrent comme « le pivot sud du système de défense occidentale du continent européen », construisant des bases sous-marines capitales pour mener la

on sait beaucoup moins que des grèves et des manifestations contre le travail forcé en Allemagne y sont attestées dès l'automne 1942 (contre la loi du 4 septembre, qui visait les ouvriers qualifiés).

Dans ce contexte, l'isolement des groupes collaborateurs, en particulier les autonomistes du FNB, est manifeste. Comme dans le Calvados étudié par Jean Quellien, cela se traduit en actions, par des sabotages de leurs locaux, mais aussi des rixes voire des manifestations (dont une à Nantes le 6 avril 1943!). Cela n'empêche pas qu'ils aient été très efficaces en 1944 comme auxiliaires de l'occupant, pour démanteler des groupes résistants dont l'activisme explose alors en Bretagne dans l'attente du Débarquement, sous une forme bien spécifique : de juillet 1943 à mars 1944, en l'absence de tout maquis, on passe de 28 à 348 attentats, commis par des résistants gardant leur couverture professionnelle. Tardifs, les maquis permettent de franchir encore un palier, dès avant le débarquement, (les 10 maquis des Côtes du Nord commettent 60 sabotages et 300 attentats en mai 1944), et d'autant plus après le parachutage de missions alliées (Jedburgh) et d'unités SAS qui vont les encadrer pendant l'été de la Libération. Dans ce contexte de lutte acharnée, redoublée par les exactions allemandes en août 1944, lors du repli de leurs troupes dans les ports (Brest, Lorient, Saint-Nazaire), l'épuration en Bretagne a pris aussi une forme bien typée : l'épuration sommaire, extra-judiciaire, a été très forte, et ceci dès avant le 6 juin 1944, tout en étant parfois relancée par le retour des déportés (particulièrement en Côtes du Nord). Par contrecoup, l'épuration juridique a été d'autant plus modérée. Au total, avec ce livre de Christian Bougeard et les synthèses existantes sur le Nord, mais aussi la Normandie (Jean Quellien), on a maintenant un tableau complet de cet arc nord-ouest de la France, fondamental pour comprendre le poids des facteurs géostratégiques sur la précocité du développement de la résistance, son intensité et la diversité de ses manifestations. ●

Bruno Leroux

► suite de la rubrique À lire



Souvenirs.
Marie Rameau.
Édition la ville brûle
(marianna@lavillebrule.com), 221 p., 30 €.

Ce très beau livre retrace les portraits de 19 résistantes déportées⁽¹⁾ à travers les objets et dessins qu'elles réalisèrent dans les camps de concentration ou dans des kommandos de travail et

qu'elles purent miraculeusement ramener en France.

Ces petits objets qu'elles s'offraient à l'occasion de Noël ou de leurs anniversaires étaient un moyen d'échapper à la déshumanisation voulue par les nazis. Détournant les matières premières (isolants et fils électriques, toile enduite de masque à gaz...) avec lesquelles elles étaient contraintes de travailler au profit de l'industrie de guerre allemande, elles fabriquèrent de nombreux objets qui sont autant de signes tangibles de l'amitié qui les unissaient.

Carnets et mouchoirs brodés, ceintures, chaquets, bijoux, dessins, peignes, jouets..., tous ces objets-souvenirs, photographiés avec beaucoup de sensibilité par l'auteur dans ce livre, avaient aussi comme fonction de donner à ces femmes l'assurance qu'elles avaient encore un avenir au-delà de l'environnement mortifère et destructeur qui constituait leur présent. Ils représentaient alors pour elles une promesse de survie. Ils sont aujourd'hui pour nous les témoins de l'ingéniosité, de l'imagination,

de la solidarité et du courage de ses femmes dans l'univers concentrationnaire. ●

Frantz Malassis

(1) dont Denise Vernay, Violette Mauricé, Annette Chalut, Denise Lorach, Jeannette l'Herminier, Lise London, Lise Lesèvre, Germaine Tillion...

Totems. «Un parcours de mémoire». Les terrains de parachutages clandestins en Saône et Loire. 1939-1945 (43 minutes).

8 mai 1945. La victoire était aussi venue du ciel. Les terrains clandestins de parachutages en Saône et Loire (48 minutes).

Deux DVD réalisés par G. Smolinski du Ciné Caméra Club Montceau (www.cinecameralclub-montceau ou 03 55 68 07 27) pour l'Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (UDCVR) de Saône et Loire.

Voulant inscrire dans le paysage de la mémoire les terrains de parachutages en Saône et Loire, l'UDCVR de ce département a entrepris une recherche historique inédite menée par Lucien Zajdel dont l'aboutissement est l'inauguration de totems à partir de 2011.

À terme, ce sont plus de cinquante terrains de parachutage qui seront ainsi identifiés par un totem apportant aux passants des précisions comme le nom de code du terrain, ses dates d'activité, ses messages

opérationnels d'identification, la nature des parachutages... Ces totems rappelleront aux futures générations que dans ces lieux si paisibles aujourd'hui des hommes et des femmes ont combattu contre le nazisme au péril de leur vie.

En plus de l'identification par un totem géolocalisable, chaque terrain est documenté par un livret dans lequel sont consignées toutes les informations recueillies lors de cette enquête (dates des parachutages, résistants locaux ayant participé aux réceptions, références bibliographiques, cotes d'archives consultées...). Ces livrets distribués localement dans les écoles permettront aux scolaires de s'approprier cette histoire et éventuellement de l'approfondir. L'ensemble de cette documentation pourra également servir de base à des recherches ultérieures.

En plus des commentaires historiques précis de Lucien Zajdel, ces deux DVD contiennent des témoignages de membres des équipes de réception comme Gaston Dubois ou bien encore d'anciens SAS ayant atterri en ces lieux comme Philippe Akar mais aussi les textes de tous les totems inaugurés avec leur localisation sur une carte.

Cette démarche originale initiée par Marie-Claude Jarrot, fille d'André Jarrot, compagnon de la Libération et président de la Confédération nationale des combattants Volontaires de la Résistance de 1976 à 1998, a bénéficié du soutien financier de l'ONACVG et du Conseil général de Saône et Loire. ●

Frantz Malassis



Activités du département AERI

L'exposition « Entrée de quatre figures de la Résistance au Panthéon »

Le 27 mai 2015, quatre personnalités représentatives de l'esprit de Résistance ont rejoint le Panthéon: Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay.

Il s'agit de « deux femmes et de deux hommes qui ont incarné les valeurs de la France quand elle était à terre », a expliqué le chef de l'État, lors d'un hommage aux héros de la Résistance le 21 avril 2014. « J'ai voulu que ce soit l'esprit de Résistance qui puisse être salué » par le choix de ces quatre personnalités qui seront « autant d'exemples pour la Nation », a souligné François Hollande. Ces quatre figures « ont permis par leur courage ou leur génie à la France d'être la France », et même « au-delà de la France », a insisté le président, s'adressant « à tous les peuples qui se battent encore aujourd'hui pour leur liberté ». François Hollande a choisi deux femmes aussi « pour rappeler la contribution de toutes celles, anonymes le plus souvent, qui ont fait partie de l'armée des ombres ».

The screenshot shows the website interface for the virtual exhibition. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'EXPOSITIONS', 'MÉDIAS', 'LIVRE', 'OUTILS ET RESSOURCES', and 'SPACES PARTAGÉS'. Below the navigation bar, the main heading reads 'ENTRÉE DE QUATRE FIGURES DE LA RÉSISTANCE AU PANTHÉON'. The central part of the page features four portrait photographs of Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette, and Jean Zay. To the right of the portraits is a sidebar with icons for 'Plan de l'exposition', 'Credits', 'Partenaires', 'Étiquettes', and 'Actualités'. The text on the page describes the occasion of the pantheonization and lists the four figures.

condition humaine», « Pierre Brossolette, lui, c'est la liberté » et « Jean Zay, c'est la République ».

À l'occasion de cette panthéonisation, l'équipe du musée de la Résistance en ligne vous propose de suivre dans une exposition virtuelle les parcours de ces quatre personnalités. Conçue à partir de près de 200 documents (photographies, affiches, documents d'archives, tracts, objets, archives audiovisuelles...), et avec le concours de spécialistes (Guillaume Piketty, Olivier Loubes...), cette exposition virtuelle suit la chronologie biographique de chacun d'entre eux.

Elle est le fruit d'un partenariat avec plusieurs institutions, parmi lesquelles les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France (département des manuscrits), le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, le Service historique de la Défense, la fondation Charles de Gaulle mais également l'association Germaine Tillion et ATD Quart-Monde. Les familles des Panthéonisés ont également apporté leur concours à la réalisation de cette exposition virtuelle et nous les remercions de leurs contributions. ●

Fabrice Bourrée

www.museedelaresistanceenligne.org

Activités du département documentation et publications



Dernière parution

Les actes du colloque «Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande. Historiographie, normes, prismes. 1940-1945» sont disponibles aux Presses Universitaires de Rennes. Ils rassemblent quinze communications et quatre tables-rondes qui se sont tenues à Besançon en 2012, lors de cette rencontre internationale organisée par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, le Centre d'Histoire et de Recherches sur la

Résistance, l'Université de Franche-Comté, la Fondation de la Résistance et l'Institut historique allemand de Paris.

L'ouvrage aborde successivement les définitions de l'objet «comportements», certaines problématiques transnationales, la question des comportements complexes, celle des rapports entre résistances et sociétés, enfin les regards extérieurs sur les comportements des Français. Y ont contribué la plupart des spécialistes français de la période

ainsi que des universitaires étrangers comme Julian Jackson, Stathis Kalyvas, Pieter Lagrou ou Rafal Wnuk.

Le livre peut être commandé au prix de 22 euros dans les librairies, sur les sites internet de vente en ligne et sur celui de l'éditeur (www.pur-editions.fr) où sont téléchargeables la table des matières et l'introduction de Pierre Laborie et François Marcot, directeurs scientifiques du colloque. ●

Bruno Leroux



Photos Georges Bouillier/SNAPP reportages.

La Fondation participe à la Journée nationale de la Résistance le 27 mai 2015

Depuis onze ans, chaque 27 mai, la Fondation de la Résistance vient se recueillir sur le monument Jean Moulin, œuvre du sculpteur Georges Jeanclos, situé en bas des Champs-Élysées pour commémorer l'anniversaire de la séance constitutive du Conseil National de la Résistance, le 27 mai 1943. La Fondation y organise une cérémonie très sobre, à laquelle l'ANACR est associée, marquée uniquement par un dépôt de gerbe, avant de raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Depuis deux ans, cette initiative prend place dans le cadre de la journée nationale de la Résistance instituée par la République qui, cette année, a été marquée par l'entrée au Panthéon de Pierre Brossolette, de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, de Germaine Tillion et de Jean Zay.

Après la cérémonie au monument Jean Moulin, Jacques Vistel, président de la Fondation s'est rendu sous l'Arc de Triomphe pour présider la cérémonie quotidienne du ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu.

Cette année, l'association nationale pour la Mémoire des résistants et patriotes emprisonnés à Eysses - Unité combattante déportée à Dachau (Bataillon FFI) et l'association des anciens élèves sous-officiers de Rochefort du Raincy s'étaient associées à la cérémonie à laquelle la Fondation de la Résistance avait invité la ville de Vincennes (Val-de-Marne) représentée par son adjoint au maire Gilles Pannetier et son premier adjoint Dominique Le Bideau également conseillère départementale. Tous deux étaient accompagnés d'une délégation d'élus du Conseil

municipal, de présidents et de membres d'associations d'anciens combattants vincennois, de musiciens de la fanfare « Vincennes-Tradition chasseurs », d'une quarantaine d'élèves et de professeurs du collège Saint Exupéry.

Cette délégation a été rejointe par des élèves de troisième du collège Jean Vilar de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) très sensibilisés à l'histoire de la Résistance. En effet, pendant plus de six mois, ces élèves ont étudié différents aspects de la Résistance en rencontrant des historiens, des témoins et en faisant l'expérience d'un atelier d'écriture animé par l'écrivain Françoise Henry, dans le cadre d'un parcours « Culture et Art au Collège ». Ce projet d'éducation artistique financé par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis était soutenu par la Fondation de la Résistance et la Maison des écrivains et de la littérature (MEL). Aussi, avant la cérémonie, grâce à une visite guidée animée par l'équipe de la Fondation de la Résistance, ils ont pu découvrir l'Hôtel national des Invalides et plus particulièrement les salles dédiées à la Seconde Guerre mondiale du musée de l'Armée.

Avec le conseil des jeunes de la ville du Raincy (Seine-Saint-Denis), ce sont près d'une centaine d'élèves qui ont pu ainsi partager ce moment de recueillement en déposant individuellement des fleurs sur la tombe du Soldat inconnu et en chantant *La Marseillaise*. Certains d'entre eux portaient les drapeaux d'associations de résistants aujourd'hui dissoutes que, symboliquement, la Fondation de Résistance avait souhaité associer à cette journée nationale. ●

Frantz Malassis



Photos Georges Bouillier/SNAPP reportages.